



ADHÉREZ AU CONTRAT « TCE PARTIES PRIVATIVES » ET AU CONTRAT « COUP DE POUCE »

Promologis 
Groupe ActionLogement



Madame, Monsieur, Chère et Cher locataires,

Conformément à votre contrat de location et à la réglementation en vigueur, vous avez l'obligation **d'assurer l'entretien et les menues réparations dans votre logement pendant toute la durée de votre bail.**

Afin de faciliter votre quotidien et pour votre confort, dans le contrat multiservices qui comprend différents entretiens obligatoires de vos équipements, il vous est proposé d'adhérer dès votre emménagement à **un contrat Tout Corps d'Etat parties privatives**, négocié aux meilleures conditions par Promologis.

Ce contrat (**10,25€/mois**) vous permet de bénéficier de toutes les interventions techniques dans votre logement qui devraient être normalement effectuées par vos soins (*contrôle et entretien des équipements électriques, serrurerie, plomberie, ventilation...*) et qui peuvent être réalisées par notre prestataire PROXISERVE.

* Inclus dans vos charges mensuelles. A retrouver sur votre avis d'échéance sur la ligne « provision TCE ».



LE CONTRAT COUP DE POUCE POUR LES SÉNIORS OU PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Vous avez plus de 65 ans ou êtes en situation de handicap ? Promologis vous propose également une offre pour **vos travaux de « petit bricolage »** pour **5€/mois*** et qui comprend les prestations suivantes :

- | | |
|---|---|
| ☒ Fourniture et remplacement des ampoules, néons, fusibles fournis par Proxiserve | ☒ Débouchage machine à laver |
| ☒ Remplacement des piles de télécommandes | ☒ Perçage/rebouchage de trous |
| ☒ Décrochage et raccrochage des rideaux | ☒ Pose de tableaux, miroirs, cadres |
| ☒ Montage/démontage des étagères | ☒ Changement des piles du thermostat d'ambiance |
| ☒ Déplacement/enlèvement des appareils ménagers | |

A noter : pour pouvoir adhérer au contrat coup de pousse, il faut au préalable avoir adhéré au contrat Tout Corps d'Etat parties privatives. Ce contrat ne revêt pas de caractère obligatoire.

* inclus dans vos charges mensuelles.



COUPON ADHÉSION AU DOS →→→



ADHÉREZ AU CONTRAT « TCE PARTIES PRIVATIVES » ET AU CONTRAT « COUP DE POUCE »

Promologis 
Groupe ActionLogement

VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER AU CONTRAT « TCE PARTIES PRIVATIVES » ET AU CONTRAT « COUP DE POUCE » ?

- Envoyez un mail à : charges-contrats@promologis.fr OU
- Renvoyez par courrier le bulletin d'adhésion ci-dessous à :

Promologis – Service charges – 2 rue du Docteur Sanières – CS 90718 – 31007 Toulouse Cedex 6

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatisé, destiné exclusivement à l'usage de PROMOLOGIS dans le cadre de votre inscription au contrat multiservices et/ou coup de pouce.

Elles sont destinées uniquement au personnel en charge de la gestion de ces contrats et ne sont conservées que le temps nécessaire à son traitement et à son utilisation.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27/04/2016 et aux dispositions législatives et réglementaires nationales complétant la norme européenne, notamment la Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès aux informations qui vous concernent, de rectification ou d'effacement de celles-ci, ou de limitation de traitement, que vous pouvez exercer en joignant une pièce d'identité auprès du Délégué à la Protection des Données :

- par courrier PROMOLOGIS Délégué Protection des Données 2 rue du Docteur Sanières CS 90718 31007 TOULOUSE Cedex 6
- ou par mail donneespersonnelles@promologis.fr.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>

COUPON RETOUR À DÉCOUPER ↓

Mme-M. : N° contrat : L/.....

Téléphone : / / / /

- ☐ Je souhaite adhérer au contrat Tout Corps d'Etat parties privatives à 10,25€ / mois (cochez cette case uniquement si vous n'avez pas encore souscrit à ce contrat. Si vous en bénéficiez déjà, vous n'avez aucune démarche à effectuer. Pour savoir si vous en bénéficiez déjà, consultez votre avis d'échéance et reportez vous à la ligne « provision TCE »).
- ☐ J'ai + de 65 ans ou je suis en situation de handicap, je souhaite adhérer au contrat « coup de pouce » à 5€ / mois. Pour pouvoir adhérer au contrat coup de pouce, il faut au préalable avoir adhéré au contrat Tout Corps d'Etat parties privatives. Ce contrat ne revêt pas de caractère obligatoire.

Signature :